



**Date de convocation :**  
**13 septembre 2019**

Nombre de conseillers  
en exercice : 14

Délibération du Conseil  
Municipal  
(D.C.M.) N° 9.1

**Choix de l'entreprise pour  
le Réaménagement d'un  
carrefour de type Tourne-à-  
gauche RD 817, RD 62a et  
VC Côte de la Lanne**

L'an **deux mille dix-neuf** et le **23 septembre**, à **19 heures**, le Conseil Municipal de la Commune de BOUSSENS, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur **Christian SANS**, le Maire.

**Présents :** M. RAMEAU, Mmes GÉRARD, SAINT-SUPERY, MM. RIVIERE, AMOUROUX, LIVOTI, Mmes DALLA-ZANNA, TOUZANNE, M. PIZZATO, Mmes AIMONE-CAT, CAHUZAC et M. ROUCH.

**Absente :** Mme TONELLO.

**Madame Déborah CAHUZAC** est élue secrétaire de séance.

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que plusieurs entreprises ont été consultées pour les travaux de réaménagement d'un carrefour de type Tourne-à-Gauche au croisement des RD 817, RD 62a et VC Côte de la Lanne.

Après analyse, l'offre suivante fournit la meilleure prestation :

\* **Lot Unique**

SAS COLAS SUD OUEST

ZA de Perbost, 2 Route des Chênes, 31800 LABARTHE-INARD

pour un montant de **184 174.60 € HT**

Le Conseil Municipal a été informé du choix de l'entreprise pour les travaux de réaménagement d'un carrefour de type Tourne-à-Gauche au croisement des RD 817, RD 62a et VC Côte de la Lanne.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Affiché le **26 septembre 2019**

Pour extrait conforme,  
En Mairie, le **24 septembre 2019**

Le Maire,  
Christian SANS



